Règles d'orthographes

En néerlandais les mots s'écrivent à peu près comme ils se prononcent; il n'y a que 3 grandes règles à connaître, MAIS, <u>avant</u> de les appliquer, il faut :

1°) scinder les mots en syllabes en se basant sur la prononciation

ex : de wildernis = wil-der-nis

et en séparant les différents éléments des mots composés

ex : het sinaasappelsap = si-naas + ap-pel + sap)

2°) écouter si la voyelle est prononcée courte ou longue

ex : de zak ≠ de zaak, de zon ≠ de zoon)

<u>NB</u>: une <u>voyelle courte</u> se trouve presque toujours dans une syllabe fermée, sauf devant –ch (ex: la-chen, li-chaam, ...), ou dans certains mots d'origine étrangère (ex: auto, baby) et s'écrit par 1 seule lettre.

1° Règle des doubles voyelles

= règle du camion, base de toute l'orthographe néerlandaise.

<u>Dans une syllabe fermée</u> (= terminée par une consonne), on <u>redouble les voyelles longues</u>, sauf le i long orthographié ie.

Syllabe fermée (terminée par une consonne)

ex: de boom

Syllabe ouverte (terminée par une voyelle)

ex : de bo-men

_ dès que l'on ajoute une <u>terminaison</u>, la division syllabique est modifiée et la syllabe devient ouverte, et donc la voyelle double devient simple.

NB : A la fin d'un mot, e long est représenté par 2 voyelles; cette orthographe est conservée dans les dérivés et composés.

(ex : de zee, de zeeën, de zeemeermin; twee, de tweeling)

2° Règle des doubles consonnes

_ Après une voyelle brève (= courte) on redouble la consonne quand on prolonge un mot (afin de maintenir la voyelle dans une syllabe fermée).

ex : de man, de mannen; het bed, de bedden

3° Règle des v/z

On trouve v et z UNIQUEMENT au début d'une syllabe, ailleurs elles se transforment en f et s.

ex : de huizen, het huis, schrijven, ik schrijf

<u>NB</u>: l'inverse n'est pas vrai! (ex : de kousen, de kous)